



Congés paternité fractionnable le temps d'un weekend

Par freyaska

Bonjour,

Mon employé attend un enfant. Il vient de me faire un courrier m'informant des dates qu'il souhaite prendre pour son congé paternité.

Il va bien prendre les 3 jours employeurs de congés de naissance ainsi que les 4 jours calendaires à la suite.

Il a également noté une période de 10 jours de congés qu'il a arrêté à un vendredi de la semaine 1 puis souhaite reprendre son congé paternité pendant 11 jours de suite à partir du lundi de la semaine 2. Ce qui fait donc 28 jours décomposés en 2 période de plus de 5 jours.

D'après ce que je lis, il me semble qu'il est impossible de fractionner son congé paternité juste pour sauter un weekend. Et qu'il faut forcément prendre au moins un jour ouvré (période d'activité) entre la fin de la première période du congé paternité non obligatoire et la seconde.

Je vous remercie de bien vouloir m'éclairer sur cette question.

Salutations distinguées.